



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#TousConcernés

**MINEUR(E)S VICTIMES
DE RACISME,
D'ANTISÉMITISME,
DE HAINE LGBT+,
DE SEXISME OU
DE DISCRIMINATIONS
DANS LE CHAMP DU SPORT**

Les contacts-clés sur lesquels
vous pouvez vous appuyer

Édition au 11 décembre 2020

6 dispositifs nationaux pour mieux aider et accompagner les mineur(e)s victimes de comportements à caractère raciste, sexiste, manifestant une haine LGBT+ ou de discriminations. Il existe également au niveau local un tissu associatif.

CONTACTS GÉNÉRAUX

SNATED - ENFANCE EN DANGER - N° TÉLÉPHONE D'URGENCE : 119

Qui peut appeler ?

Les mineurs peuvent appeler mais également toute personne adulte qui aurait connaissance d'une situation de mineur en danger ou en risque de l'être (parents, personnel établissement sportif comme le CREPS, le personnel du club sportif...).

Quand peut-on appeler ?

Il est disponible 7J/7J et 24H/24H.

Pourquoi appeler ce numéro ?

Ce numéro est gratuit quelle que soit la provenance de l'appel y compris d'un téléphone portable. L'appel n'apparaît pas sur la facture téléphonique et l'échange reste confidentiel.

Les écoutes du 119, professionnel de l'enfance (psychologues, travailleurs sociaux, juristes...), sont à l'écoute des appelants et apportent soutien, conseils et orientation. En cas de situation préoccupante, le 119 peut transmettre les informations recueillies aux services départementaux de protection de l'enfance pour suites à donner à la situation.

Pour en savoir plus :

Consultez le lien suivant : <http://www.allo119.gouv.fr/>

CONTACT SPÉCIFIQUE **EN CAS DE COMPORTEMENT À CARACTÈRE RACISTE ET ANTISÉMITES**

LICRA - N° TÉLÉPHONE : 01 45 08 08 08

Qui peut appeler ?

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

Quand peut-on appeler ?

Il s'agit d'une ligne d'écoute ouverte du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Pourquoi appeler ?

La personne qui se confie pourra obtenir auprès de l'écouter non seulement une écoute attentive mais aussi des informations pour l'aider dans ses démarches juridiques. En outre, la Licra propose des permanences physiques sur rendez-vous à Paris et dans certaines sections en province.

Il est par ailleurs possible de contacter la Licra en remplissant un formulaire dédié présent sur le site Internet, accessible à l'adresse suivante :

<https://www.licra.org/signaler-formulaire>

Pour en savoir plus :

www.licra.org/

LE REFUGE- N° TÉLÉPHONE D'URGENCE ET ANONYME : 06 31 59 69 50

Qui peut appeler ?

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

Quand peut-on appeler ?

Il s'agit d'une ligne d'écoute ouverte 7J/7J et 24H/24H.

Pourquoi appeler ?

La personne (18/25 ans) qui se confie pourra obtenir auprès de l'écouter non seulement une écoute attentive mais aussi des informations pour l'aider à trouver une solution (notamment hébergement d'urgence...).

L'appel permettra également de rassurer, discuter, orienter vers d'autres structures partenaires, et dans le cas de situations critiques, transmettre les coordonnées du jeune à l'un des travailleurs sociaux. Celui-ci pourra établir un état des lieux complet de la situation du jeune et si possible lui proposer une prise en charge dans l'une des délégations du Refuge.

Vous pouvez également faire la démarche sur le lien suivant :

<https://www.le-refuge.org/contact>

Pour en savoir plus :

<https://www.le-refuge.org/>

Qui peut appeler ?

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

Quand peut-on appeler ?

Il s'agit d'une ligne d'écoute ouverte du lundi au vendredi de 18h à 22h, le samedi de 14h à 16h et le dimanche de 18h à 20h (sauf jours fériés). Il est également possible de contacter SOS homophobie par tchat, à l'adresse <http://www.sos-homophobie.org/chat>, le jeudi de 21h à 22h30 et le dimanche de 18h à 19h30 (sauf jours fériés).

Pourquoi appeler ?

La personne qui se confie pourra obtenir auprès de l'écouter non seulement une écoute attentive mais aussi des informations pour l'aider dans ses démarches juridiques.

Pour contacter l'association et signaler un acte LGBTphobe :

<https://www.sos-homophobie.org/aide-aux-victimes>

Pour en savoir plus :

www.sos-homophobie.org

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Qui peut appeler ?

Le Défenseur des droits peut être saisi gratuitement par toute personne physique (un individu) ou toute personne morale (une société, une association...) qui :

- a des difficultés dans ses relations avec une administration ou un service public ;
- estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause son intérêt ;
- pense qu'elle est victime d'une discrimination, c'est-à-dire d'un traitement défavorable fondé sur un critère défini par la loi (âge, sexe, origine, handicap...) et dans un domaine reconnu par la loi (accès à un emploi, un service, un logement...);
- constate qu'un représentant de l'ordre public (police, gendarmerie, douane...) ou privé (un agent de sécurité...) n'a pas respecté les règles de bonne conduite ;
- souhaite être orientée ou protégée pour signaler une alerte dans les conditions fixées par la loi.

Quand peut-on appeler ?

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30

Par appel téléphonique au 09 69 39 00 00 (coût d'un appel local)

Vous pouvez également vous rendre sur cette page :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/obtenir-des-reponses>

Pourquoi appeler ?

Le Défenseur des droits dispose de nombreux pouvoirs pour enquêter sur les demandes qui lui sont adressées.

À l'issue de son enquête, s'il estime que l'atteinte à un droit ou une liberté est établie, le Défenseur des droits peut, en fonction de la réclamation, proposer un règlement amiable, formuler des recommandations, demander des sanctions, présenter des observations devant le juge, ou aller jusqu'à une transaction pénale.

CYBER-HARCÈLEMENT : NET ÉCOUTE – 0800 200 000

Qui peut signaler ?

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

Net écoute est une ligne d'écoute nationale destinée aux enfants et adolescent.e.s confronté.e.s à des problèmes dans leurs usages numériques. Les adultes peuvent également y trouver de l'aide.

Quand peut-on signaler ?

Notre équipe d'écoutes est disponible du lundi au vendredi, de 9h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 18h00, pour aider les jeunes mais aussi conseiller les parents et les professionnels concernés.

Pourquoi signaler sur cette plateforme ?

L'appel est 100 % anonyme, gratuit et confidentiel.

Net Ecoute est également un site internet et un chat.

Net Ecoute est partenaire de l'Education nationale, du 119 Allô Enfance en danger, de l'OCLC-TIC (cyber-police).

Concrètement, Net écoute peut mettre en relation la victime avec les associations compétentes les plus adaptées et assurer une continuité dans le suivi.

Pour en savoir plus :

www.netecoute.fr/